

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2020/2021
ADDITIF N° 96

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 19 juillet 2021 à 10h00 au 25 juillet 2021 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 3 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants (3 gagnants au total).

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **3 lots « 1 bon d'achat à valoir sur le site Spartoo »** d'une valeur unitaire de 250 (deux cent cinquante) euros

Le bon d'achat est valable jusqu'au 20/01/2022.

Bon d'achat valable uniquement sur une sélection de produits disponibles sur la page « Opérations Spéciales » via le lien suivant: <https://www.spartoo.com/operations-speciales.php> avec toute l'offre Spartoo : femme, homme et enfants en chaussures, textiles et maroquineries.

Le bon d'achat est valable avec les promotions en cours sur la sélection. Il ne s'applique pas sur les produits partenaires (vendus par d'autres marchands que Spartoo).

Les bons d'achat ne sont ni cumulables, ni échangeables, ni remboursables.

▪ **Pour l'application de l'article 7 :**

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de jeu

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.